

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Arcaune-en-Seine
• La Mailleraye-sur-Seine
• Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Hourtauville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-Sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petiville
Port-Jérôme-sur-Seine
• Touffreville-la-Câble
• Triquerville
Quevillon
Rives-en-Seine
• Caudebec-en-Caux
• Saint-Wandrille-Rançon
• Villequier
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Sandouville*
Tancarville
Touffreville-la-Corbeline
Vatteville-la-Rue
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine
*Commune associée

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville-Sainte-Croix
• Bourneville
• Sainte-Croix-sur-Aizier
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Étroville
Foulbec
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Le Perrey
• Fourmetot
• Saint-Ouen-des-Champs
• Saint-Thurien
Marais-Vernier
Pont-Audomer
Quillobœuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillobœuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Sainte-Opportune-la-Mare
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Notre-Dame-de-Bliquetuit,
Le 8 juin 2021

JC/LD/ABD/IB/131.21

Dossier suivi par Astrid BIGAULT - DAM

Astrid.bigault-dam@pnr-seine-normande.com

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
Le 108
108 Allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

A l'attention de Monsieur MERABET

Objet : Dossiers de modifications n°2 PLU Métropole Rouen Normandie

Référents : pôle de proximité Val de Seine – Mme Laconde

pôle de proximité Austreberthe Cailly – Mme Dupray

Monsieur,

Vous avez sollicité le Parc dans le cadre de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole de Rouen Normandie pour recueillir son avis, et je vous en remercie.

Deux dossiers ont été transmis, concernant les pôles de proximité Austreberthe Cailly et Val de Seine.

Concernant le dossier sur le pôle de proximité val de Seine, seule une commune fait partie du parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. Les modifications envisagées sur le territoire de La Bouille (suppression d'un emplacement réservé et confortement des justifications sur une zone de projet) ne vont pas générer d'impact et/ou d'incidences négatives supplémentaires sur l'environnement sur le territoire.

Concernant le dossier sur le pôle de proximité Austreberthe Cailly, 6 communes faisant partie du parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande sont citées dans ce dossier.

Sur le territoire de Canteleu, on ne perçoit pas de différence entre les plans présentés pages 11 à 14. On peut noter que l'ajout de plusieurs protections « parc/cœur d'îlot/coulée verte » sur le plan de délimitation en zones va permettre de maintenir des espaces verts qui participent à la trame verte. Cette action de maintien des espaces verts (îlots de fraîcheur) permet de lutter contre le changement climatique. Les autres modifications n'ont pas d'incidences négatives sur l'environnement.

Sur Jumièges, la modification du zonage prévue pour les deux hameaux n'a qu'un très faible impact environnemental (possibilité pour les parcelles ayant atteint 15% d'emprise au sol de réaliser des extensions / annexes) et permet une évolution du tissu existant. Elle va également rendre plus flexible les types d'implantations.

Sur le Trait, le dossier vise seulement à modifier la règle d'implantation des abris de jardin. Sur Saint Paër, les modifications envisagées (ajout protection patrimoine bâti, identification d'un bâtiment pouvant changer de destination) ne vont pas générer d'impact et/ou d'incidences négatives supplémentaires sur l'environnement. Elles participent à la protection du patrimoine bâti sur le territoire du parc.

Sur Saint-Pierre-de-Manneville, la modification de l'OAP vise à mieux prendre en compte le risque d'inondabilité et restreint la zone constructible, une protection sur des arbres remarquables est ajoutée. Ces modifications permettent de réduire les impacts sur l'environnement.

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Arelauno-en-Seine
• La Mailleraye-sur-Seine
• Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Cantefeu
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-Sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petiville
Port-Jérôme-sur-Seine
• Touffreville-la-Câble
• Triquerville
Quevillon
Rives-en-Seine
• Caudbec-en-Caux
• Saint-Wandrille-Rançon
• Villequier
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Étolan
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Sandouville*
Tancarville
Touffreville-la-Corbeline
Vatteville-la-Rue
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine
*Commune associée

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville-Sainte-Croix
• Bourneville
• Sainte-Croix-sur-Aizier
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Étreville
Fouilbec
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Le Perrey
• Fourmetot
• Saint-Quen-des-Champs
• Saint-Thunien
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Biacarville
Sainte-Opportune-la-Mare
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Sur Yainville, la modification de l'OAP vise à mieux prendre en compte la présence de la STEP et restreint la zone constructible, ce qui permet de réduire les incidences du projet sur l'environnement.

Après examen des dossiers de modifications transmis par vos services, les évolutions envisagées ne suscitent pas de remarques particulières par rapport aux objectifs de la charte. Certaines évolutions vont même dans le sens de l'atteinte de certains objectifs, tout particulièrement les actions visant à la protection du patrimoine naturel et bâti.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Sincèrement

Le Président,



Jacques CHARRON



Parc
naturel
régional
des Boucles de
la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Maison du Parc
692, rue du petit pont
BP 13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
02 35 37 23 16
contact@pnr-seine-normande.com
pnr-seine-normande.com